

# Le CAR/ASP au service de la biodiversité méditerranéenne

## La Méditerranée, réservoir menacé de la biodiversité marine.

La Méditerranée ne représente que 0,7% de la surface des océans, mais constitue un des réservoirs majeurs de la biodiversité marine et côtière, avec 28% d'espèces endémiques<sup>1</sup>, 7,5% de la faune et 18% de la flore marine mondiale.

Certaines espèces, en équilibre dynamique et fragile avec leur environnement, construisent les paysages remarquables de la zone côtière méditerranéenne, comme les herbiers de posidonies et les fonds à coralligène. On recense de nombreux autres habitats sensibles : les communautés à coraux profonds, les grottes sous-marines, les zones dunaires, les forêts littorales et les lagunes méditerranéennes.

Les côtes subissent une pression humaine, constante et accrue, générée par l'activité de 150 millions d'habitants et l'affluence de 200 millions de touristes par an. L'urbanisation intensive, la surexploitation des ressources, la prolifération d'espèces introduites, les transports maritimes et la pollution ont mené de façon directe à la dégradation de la biodiversité, à la raréfaction des espèces les plus sensibles et à la menace d'habitats côtiers remarquables.

La situation actuelle peut se résumer sous la forme d'une équation simple :  
Grande richesse biologique + Forte pression anthropique = Erosion de la biodiversité, avec 306 espèces animales et végétales menacées en Méditerranée.

## Une solution commune : le PAM

Prenant conscience de l'état de dégradation de la Méditerranée et la pollution ne respectant aucune frontière, les Etats riverains ont fait abstraction de leurs différences politiques et socioculturelles et ont décidé de s'associer, en 1975, dans le cadre du **Plan d'Action pour la Méditerranée** (PAM), pour agir ensemble sur le plan environnemental.

Le Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) est le premier programme « mer régionale » du **Programme des Nations Unies pour l'Environnement** (PNUE). Il réunit aujourd'hui 21 Etats riverains et l'Union Européenne (UE), tous signataires de la Convention sur la protection de la mer Méditerranée contre la pollution de 1976 (Convention de Barcelone), qui en est le cadre juridique.

Cette Convention est assortie de 6 protocoles, dont le **Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée** (Protocole ASP/DB).

Les domaines d'intervention du Protocole sont :

- ✓ La conservation des espèces menacées d'extinction, en danger ou à gérer,
- ✓ L'utilisation durable des ressources biologiques,
- ✓ La protection des habitats en danger de disparition ou de ceux nécessaires à la survie, à la reproduction et à la restauration des espèces menacées ou endémiques,
- ✓ La conservation des types d'écosystèmes marins et côtiers, représentatifs de la Méditerranée,

---

<sup>1</sup> Espèce endémique : désigne une espèce indigène que l'on retrouve en une région particulière et dont la distribution est relativement restreinte de par son histoire et sa biogéographie.

- ✓La protection des sites d'intérêt scientifique, esthétique, culturel ou éducatif,
- ✓La mise en place et la promotion d'Aires Spécialement Protégées.

## **Rôles et objectifs du CAR/ASP.**

Le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) est chargé d'assister, depuis 1985, les Parties Contractantes dans la mise en œuvre du Protocole ASP/DB. Il agit en tant que catalyseur et coordonnateur des initiatives et des actions entreprises pour la conservation des espaces naturels et des espèces marines et côtières, remarquables et rares, qui font la richesse de la Méditerranée.

Il s'est doté de plusieurs dispositifs afin de répondre aux missions que lui ont confiées les Parties Contractantes :

### **Les Plans d'Action, programmes spécifiques à la protection des espèces.**

Les Plans d'Action privilégient une approche verticale et complète qui vise à la gestion durable des espèces, via des objectifs à réaliser à court, moyen et long termes :

- Collecter des données sur l'état de conservation, pour faciliter la prise de décision;
- Encourager les programmes de recherches et d'inventaires sur ces espèces ;
- Contribuer à la création et à la gestion d'aires marines protégées comprenant les habitats critiques et les sites pour lesquels ces espèces ont des affinités;
- Réduire la mortalité et les préjudices causés par l'activité humaine, via la proposition et la mise en œuvre de mesures de gestion et de protection légale ;
- Elaborer et mettre en place des programmes de suivi et des réseaux de surveillance ;
- Améliorer la collaboration entre les Parties et la coordination des efforts, avec les principaux organismes actifs pour la conservation de ces espèces ;
- Sensibiliser le public, diffuser et échanger les informations en partageant les connaissances et les compétences entre les pays méditerranéens ;
- Renforcer les capacités des pays et leurs cadres institutionnel et législatif.

Sept plans d'actions régionaux ont été adoptés. Six d'entre eux concernent directement la conservation des espèces les plus menacées et des plus emblématiques en Méditerranée : Le phoque moine - Les tortues marines et en particulier la tortue verte - Les cétacés et surtout le grand dauphin - Les espèces d'oiseaux d'eau, comme le goéland d'Audouin - Les poissons cartilagineux dont le grand requin blanc et le requin scie - La végétation marine c'est-à-dire les macrophytes et les formations végétales considérées monuments naturels, comme les récifs barrières de posidonie.

Le septième, relatif aux introductions d'espèces et aux espèces envahissantes, vise à déployer des mesures coordonnées, pour prévenir, contrôler et surveiller les introductions.

### **La promotion des aires protégées et le cas particulier des ASPIM.**

La création d'Aires Protégées favorise la conservation durable du patrimoine naturel. En 2003, 52 Aires Marines Protégées (AMP) ont été répertoriées, principalement localisées en Méditerranée occidentale. Mais certaines sont mal gérées et des zones de grande importance, dont des monuments naturels, restent non classées. Le CAR/ASP s'est vu confier la relance de la création d'AMP, en particulier dans la partie sud de la Méditerranée.

Pour ce faire, le Protocole intègre un dispositif particulier, la « liste des ASPIM », basé sur un concept régional : promouvoir la gestion et la coopération dans la conservation en créant des Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne. Il s'agit d'un label, attribué aux sites les plus performants qui obéissent à deux principes :

- ✓ Ils doivent d'abord être représentatifs pour la conservation des composantes de la biodiversité, des écosystèmes spécifiques à la région ou des habitats des espèces en danger ou encore d'intérêt spécial pour les aspects scientifiques, esthétiques, culturels ou éducatifs.
- ✓ Ils doivent ensuite faire l'objet d'une gestion effective, accompagnée d'un processus de contrôle et d'évaluation.

Quatorze sites ont été classés ASPIM, grâce au soutien technique et financier du CAR/ASP.

### **Une concrétisation de grande ampleur : le Projet Régional pour le Développement d'Aires Protégées Marines et Côtières dans la région Méditerranéenne (MedMPA)**

Pour promouvoir la sélection, la création et la gestion des AMP et les orienter à terme vers leur classement dans la liste des ASPIM, le CAR/ASP a développé et mis en œuvre le projet MedMPA, avec l'appui financier de la Commission Européenne, pour sept pays des rives méridionale et orientale : l'Algérie, Chypre, Israël, Malte, le Maroc, la Syrie et la Tunisie.

En partenariat avec des universitaires (Université d'Alicante), des institutions de recherche (ICRAM) et de formation (ATEN), des guides techniques et des formations ont été réalisés, et six plans de gestion ont été préparés et mis en œuvre.

### **Un programme stratégique pour la biodiversité en méditerranée : le PASBIO.**

Les Parties Contractantes ont jugé nécessaire de se doter d'une stratégie concertée, face à la complexité et à l'ampleur des pressions exercées sur la diversité biologique marine et côtière. Le CAR/ASP, a lancé le Programme d'Action Stratégique pour la Conservation de la Diversité Biologique en Méditerranée (PAS BIO), processus de diagnostic, de consultation et d'évaluation au niveau national et régional, conçu en deux parties :

- Le premier volet analyse l'état de la biodiversité de la Méditerranée et met l'accent sur les principaux problèmes, les lacunes et les activités à prévoir.
- Le second volet est constitué de propositions concrètes et détaillées (30 Plans d'action régionaux et 60 Plans d'action nationaux) ayant pour but la mise en œuvre d'actions prioritaires destinées à améliorer la biodiversité marine et côtière en Méditerranée.

### **Conjointement à ces actions spécifiques, le CAR/ASP intervient de façon transversale pour développer les capacités scientifiques et techniques:**

#### **- Le développement et la mise en valeur d'un outil d'inventaire commun : le FSD**

Pour faciliter et harmoniser l'inventaire de la biodiversité en Méditerranée, et identifier ainsi les sites d'intérêt pour la conservation, le CAR/ASP a élaboré le Formulaire Standard des Données (FSD). Adapté à la Méditerranée, à partir des réseaux européens Natura 2000 et Emeraude, il a été conçu pour :

- Compiler l'information relative aux sites sélectionnés, obtenue à partir des inventaires ;
- Assister la prise de décision pour la gestion et la protection du site décrit ;
- Fournir un outil pour la surveillance à long terme des sites.

L'inventaire de quinze sites a déjà été réalisé, grâce au soutien du CAR/ASP et de ses partenaires.

#### **- Une plate-forme de gestion de la donnée : l'Atlas Méditerranéen Dynamique**

Les résultats des inventaires et les informations géoréférencées provenant d'autres sources, ont permis le développement d'une interface permettant de visualiser de nombreuses

données relatives à la biodiversité marine et côtière : l'Atlas Méditerranéen Dynamique (MedGIS).

**- Le développement de la coopération et de l'échange de l'information : le CHM**

En participant à l'établissement du Centre d'Echange Méditerranéen, dans une région pauvre en donnée et peu portée sur l'échange, le CAR/ASP renforce le travail en réseau des acteurs de la conservation et encourage la coopération technique et scientifique, afin de permettre la diffusion du savoir et le partage des solutions aux problèmes similaires rencontrés.

**- L'essor des capacités scientifiques et techniques : l'Initiative Taxonomique :**

Par sa participation à l'Initiative Méditerranéenne sur la Taxonomie, le CAR/ASP aide à développer les capacités régionales dans le domaine marin. Ayant recensé les besoins nationaux, il encourage les formations des intervenants, la diffusion des guides et le développement des collections de références.

**- Et de manière générale, de nombreuses actions de formation et de sensibilisation.**

**Un mode de financement nécessairement pluriel et basé sur la coopération**

Le CAR/ASP fait appel à l'expertise internationale et au partenariat, dans le cadre d'une approche participative, pour élaborer des stratégies et mettre en œuvre des actions spécifiques en faveur du développement durable et de la promotion de la biodiversité.

Le budget de base du CAR/ASP est une participation des Parties contractantes (au prorata de leur PIB), accompagné d'une contribution volontaire de l'UE (Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée). Les bailleurs de fonds internationaux participent au financement du CAR/ASP dans le cadre d'appel d'offre pour des projets environnementaux.

Certains projets sont cofinancés avec les secrétariats des autres Conventions et des Accords Internationaux, les Organisations Inter Gouvernementales ou les ONG.